FICHE DESCRIPTIVE

PERMIS BE- Voiture avec Remorque de plus de 750kg

Pré-requis d'accès à la formation

- Etre titulaire du permis B
- Les ressortissants étrangers doivent avoir un titre de séjour valide et vivre en France depuis **6 mois.**

Modalités et délais d'accès à la formation

Un entretien avec le candidat et la vérification des pré-requis sont effectués au préalable.

Délai : minimum 7 jours.

Accessibilité : Contacter le référent Handicap à contact@passersonpermis.com

Objectif de la formation

Être capable de conduire une voiture attelée d'une remorque dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) est supérieur à 750kg et inférieur ou égal à 3500kg, lorsque la somme des PTAC de la voiture et de l'ensemble constitué est supérieur à 4250kg.

Durée de la formation : 85 heures

Rythme : Code : du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 13 :30h à 16 :30h (soit 70h sur 2 semaines). Pratique : selon les disponibilités du planning et du stagiaire (15h).

Nota : L'Épreuve Théorique Générale devra être repassé si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.

Nombre minimum et maximum de stagiaires

Nombre minimum : 1

Nombre maximum : 4

Tarif : A partir de 890 €

Contacts :

- TRINITE : 0596 58 40 59 trinite@passersonpermis.com
- LAMENTIN : 0596 51 69 47 lamentin@passersonpermis.com

Programme de formation

C1 ▪ Formation théorique du code

- Disposition légale en matière de sécurité routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- Réglementations générales et divers
- Porter secours
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Eléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité
- Equipements de sécurité des véhicules
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

C 2 ▪ Connaître les principaux organes de la voiture, les principales commandes et le tableau de bord

- S'installer au poste de conduite
- Regarder autour de soi
- Agir sans mettre en danger les autres ni soi-même
- Avertir les autres usagers
- Démarrer et s'arrêter
- Tenir et tourner le volant
- Utiliser la boîte de vitesses
- Diriger la voiture, en avant et en arrière, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.

C 3 ▪ Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer la direction

- Connaître les principales règles de circulation ainsi que la signalisation
- Tenir compte de la signalisation verticale et horizontale
- Rechercher les indices utiles
- Utiliser toutes les commandes
- Adapter sa vitesse aux différentes situations
- Choisir la voie de circulation

- Maintenir les distances de sécurité
- Franchir les différents types d'intersection et y changer de direction

C 4 ▪ Circuler dans les conditions normales sur route et en agglomération

- Évaluer les distances et les vitesses
- Évaluer les distances d'arrêt
- Tenir compte du gabarit de la voiture
- S'arrêter, stationner
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer un virage
- Savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers
- Suivre un itinéraire
- Avoir des notions sur les effets de l'alcool

C 5 ▪ Connaître les situations présentant des difficultés particulières

- S'insérer dans une circulation rapide
- Conduire en agglomération, dans une circulation dense
- Conduire dans une file de véhicules
- Adapter la conduite à des conditions où la visibilité est réduite, notamment la nuit
- Adapter la conduite à des conditions où l'adhérence est réduite
- Avoir des notions sur les effets de la fatigue
- Avoir des notions sur le comportement en cas d'accident
- Avoir des notions concernant l'entretien et le dépannage de la voiture
- Avoir des notions concernant les situations d'urgence.

Dates de la formation

Les dates de formation sont prévues en fonction des disponibilités du stagiaire.

Lieux de la formation

THEORIE :

- 31 Rue des Barrières 97232 LAMENTIN
- Centre d'Affaires le Galion 97220 TRINITE

PRATIQUE : Carrère 97232 LE LAMENTIN

Modalités pédagogiques et moyens d'encadrement

- Mise à disposition de manuels de formation et vidéoprojecteurs
- Cas pratiques
- Échanges d'expériences et débats
- Plateau technique privé
- Équipe de formateurs permanents

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation et le cas échéant de l'examen

- Examen blanc, mise en situation par nos formateurs
- Feuilles d'émargement signées par demi-journée
- Examen de code à effectuer dans un centre externe tel que LA POSTE, OBJECTIF CODE (SGS).
- A l'issue de la formation, il y a **deux épreuves pratiques** : une hors circulation (piste) et une en circulation (route) réalisées par les services de la DEAL.
- L'épreuve hors circulation es composée de :

    - un test sur les vérifications courantes de sécurité,
    - l'attelage et le dételage d'un ensemble,
    - une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité,
    - un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

    Pour être admis à l'épreuve hors circulation, il faut obtenir **un minimum de 18 points** sous réserve de ne pas posséder de note éliminatoire et avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité. Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pendant 3 ans à partir de la date de réussite, sous réserve de la validité de l'épreuve théorique.

- L'épreuve en circulation permet de vérifier que le candidat :

    - respecte le code de la route,
    - peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers de la route,
    - prend en compte les spécificités de la conduite d'un ensemble de véhicules,
    - maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule,
    - est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.

    Pour être reçu à l'épreuve CIR, **il faut obtenir un minimum de 17 points** et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Formalisation à l'issue de la formation

Après examen, si résultat favorable, délivrance d'une attestation provisoire sur le site www.securite-routiere.gouv.fr.
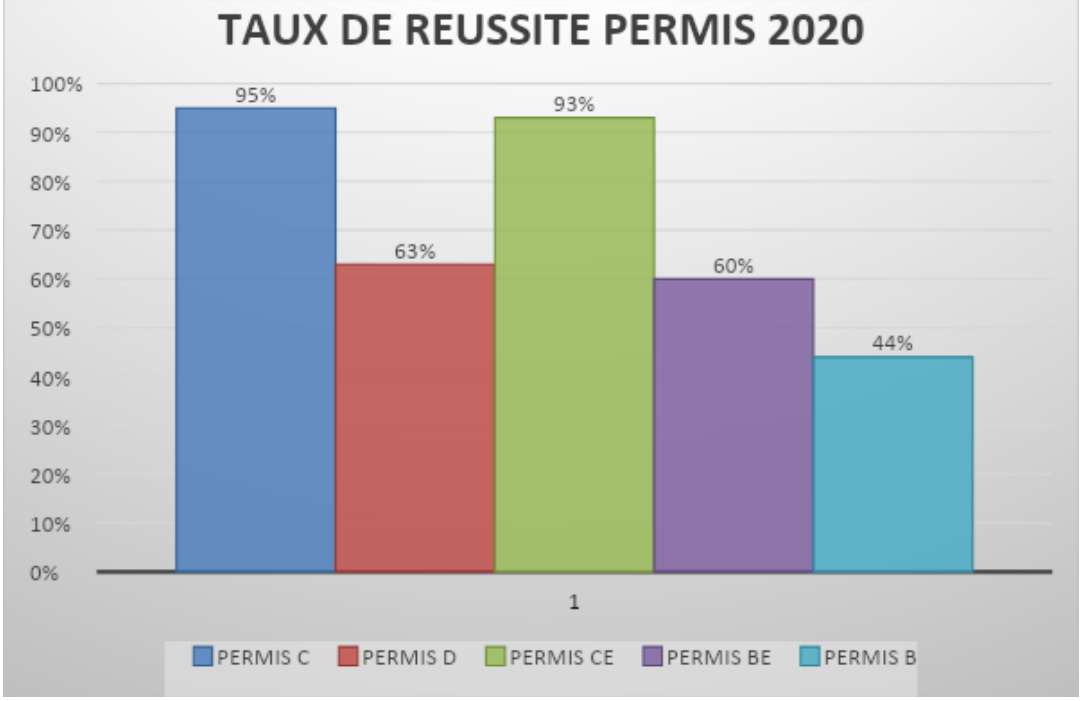
Après la transmission de votre demande de permis de conduire aux services de l'État, le titre vous est adressé par voie postale à votre domicile. Cette demande peut être effectuée par l'auto-école ou par le candidat sur le site Internet www.ants.gouv.fr